RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	FANGA B+ SOURIS RAT
UVP	:	86225622
Numéro d'autorisation	:	FR-2016-0007
UFI	:	S7R8-7G0K-708E-GXX1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Rodenticides
TP14 - Produits biocides utilisés pour lutter contre les souris, les rats ou autres rongeurs, par d'autres moyens qu'en les repoussant ou en les attirant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France
T +33 (0)4 37 64 32 00
sds@sbm-company.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) répondant aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	brodifacoum (ISO) (56073-10-0)(1)
Substance(s) répondant aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	brodifacoum (ISO) (56073-10-0)(1)

(1) Substance(s) en concentration inférieure à 0,1 % et affichée(s) sur une base volontaire

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Remarques : RB

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
brodifacoum (ISO)	N° CAS: 56073-10-0 N° CE: 259-980-5 N° Index: 607-172-00-1	≥ 0,0005 – ≤ 0,0015	Repr. 1A, H360D Acute Tox. 1 (par inhalation), H330 Acute Tox. 1 (par voie cutanée), H310 Acute Tox. 1 (par voie orale), H300 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques (%)**
brodifacoum (ISO)	N° CAS: 56073-10-0 N° CE: 259-980-5 N° Index: 607-172-00-1	(0,002 ≤ C < 0,02) STOT RE 2; H373 (0,003 ≤ C ≤ 100) Repr. 1A; H360D (0,02 ≤ C ≤ 100) STOT RE 1; H372

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Premiers soins après ingestion : Consulter immédiatement un médecin. NE provoquez les vomissements QUE si des professionnels de la santé ne vous le recommandent. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les urines peuvent être observées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique, contrôler l'activité prothrombinique. Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés. L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure. Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Ventiler la zone de déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7. Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Stocker à sec. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Protéger de l'humidité. Stocker hors de portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie et des animaux d'élevage.

Température de stockage : < 40 °C

Informations sur le stockage en commun : Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenez compte des instructions sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol
VME (OEL TWA)	10 mg/m³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 6443, 2022; Outil65)

DNEL et PNEC

brodifacoum (ISO) (56073-10-0)	
PNEC (Sol)	
PNEC sol	> 0,88 mg/kg de poids mouillé
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	0,000011 mg/kg de poids corporel mammifères
PNEC (informations complémentaires)	
orale	0,0000128 mg/kg de poids corporel - oiseau; > 0,0038mg/l - micro-organismes; 0,00004 mg/l - organismes aquatiques

Triéthanolamine (102-71-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	6,3 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	5 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	5 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	13 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,25 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	3,1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	1,25 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,32 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,032 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	5,12 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1,7 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,17 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,151 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:
Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Non requise dans les conditions d'emploi normales. Éviter le contact avec les yeux

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Éviter le contact avec la peau. Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains:
Non requise dans les conditions d'emploi normales. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains après toute manipulation. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.
Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection respiratoire

Protection respiratoire:
Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Couleur	:	Bleu(e).
Apparence	:	Graines.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	Pas disponible
Point de congélation	:	Non applicable
Point d'ébullition	:	Pas disponible
Inflammabilité	:	Pas disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif.
Propriétés comburantes	:	Non oxydant.
Limite inférieure d'explosion	:	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Pas disponible
pH	:	5,22 - à 19,4°C, après 1 min., CIPAC MT 75.3, sur pâte brodifacoum 50 ppm -
pH solution	:	Pas disponible
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Solubilité	:	Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	Pas disponible
Densité relative	:	1,321 – 1,323 – EC A3, sur pâte brodifacoum 50 ppm -
Densité relative de vapeur à 20°C	:	Non applicable
Taille d'une particule	:	Pas disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

FANGA B+ SOURIS RAT	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Test effectué sur une formulation similaire
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg Test effectué sur une formulation similaire

brodifacoum (ISO) (56073-10-0)	
DL50 orale rat	0,4 mg/kg
DL50 cutanée rat	3,16 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	3,05 mg/m³ (4 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Pas d'irritation de la peau; lapin)
pH: 5,22 - à 19,4°C, après 1 min., CIPAC MT 75.3, sur pâte brodifacoum 50 ppm -
Indications complémentaires : Test effectué sur une formulation similaire
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Pas d'irritation des yeux; lapin)
pH: 5,22 - à 19,4°C, après 1 min., CIPAC MT 75.3, sur pâte brodifacoum 50 ppm -
Indications complémentaires : Test effectué sur une formulation similaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Non sensibilisant cutané chez le cobaye)
Indications complémentaires : Test effectué sur une formulation similaire
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

brodifacoum (ISO) (56073-10-0)	
Indications complémentaires	Une toxicité évidente du brodifacoum sur le développement n'a pas été observée chez les lapins ou les rats. Par mesure de précaution, le brodifacoum devrait toutefois être considéré comme tératogène pour les humains, car il contient la même partie chimique que celle responsable de la toxicité de la warfarine, un agent tératogène connu pour les humains, et il a le même mode d'action que le mécanisme connu de tératogénicité chez les humains.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

brodifacoum (ISO) (56073-10-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	0,04 mg/kg de poids corporel/jour
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

brodifacoum (ISO) (56073-10-0)	
Indications complémentaires	L'étude a montré qu'une exposition orale répétée entraîne les effets toxiques suivants; allongement du temps de prothrombine, allongement du temps de coagulation de la céphaline kaolinique, hémorragie. Sur la base des résultats des études de toxicité aiguë par contact cutané ou par inhalation et de l'extrapolation voie/voie, on peut raisonnablement supposer qu'il existe un risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact cutané ou par inhalation.

Danger par aspiration : Non classé

FANGA B+ SOURIS RAT	
Viscosité, cinématique	Non applicable

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

brodifacoum (ISO) (56073-10-0)	
CL50 - Poisson [1]	0,042 mg/l Oncorhynchus mykiss, 96 h
CE50 - Crustacés [1]	0,25 mg/l Daphnia magna, 48 h
CEr50 algues	0,04 mg/l Raphidocelis subcapitata, 72 h
NOEC (informations complémentaires)	NOEC Reprotoxicité : 0,0038 mg/kg nourriture (oiseau)
LC50 - lombric	> 994 mg/kg poids sec, Eisenia foetida, 14 d
LC50 - lombric	> 879,6 mg/kg poids mouillé, Eisenia foetida, 14 d
LC50 - oiseau	0,72 mg/kg de la nourriture, Leucophaeus atricilla

12.2. Persistance et dégradabilité

FANGA B+ SOURIS RAT	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

brodifacoum (ISO) (56073-10-0)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Indications complémentaires	Il est probable que le brodifacoum se disperse dans les boues d'épuration/les sédiments en raison de son log Kow élevé et de sa faible solubilité dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

brodifacoum (ISO) (56073-10-0)	
BCF - Poisson [1]	35645
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	6,12

12.4. Mobilité dans le sol

brodifacoum (ISO) (56073-10-0)	
Ecologie - sol	immobile. Dans des conditions basiques (pH élevé), l'absorption de brodifacoum est improbable sur les sols ou les boues d'épuration en raison de l'ionisation de la molécule. Dans des conditions acides (pH faible), l'absorption de brodifacoum sur les sols ou les boues d'épuration est probable, car la molécule se trouve sous sa forme neutre ou non ionisée. Koc = 9155.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Substance(s) répondant aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	brodifacoum (ISO) (56073-10-0)(1)
Substance(s) répondant aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	brodifacoum (ISO) (56073-10-0)(1)

(1) Substance(s) en concentration inférieure à 0,1 % et affichée(s) sur une base volontaire

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Ce produit est dangereux pour les mammifères, y compris les animaux domestiques et les oiseaux. L'exposition des animaux non cibles doit être évitée.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éviter le rejet dans l'environnement. Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets. Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins. Ne pas mélanger à d'autres déchets. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 07 04 13* - déchets solides contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Non réglementé

Transport maritime
Non réglementé

Transport aérien
Non réglementé

Transport par voie fluviale
Non réglementé

Transport ferroviaire
Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Règlement (UE) n ° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	**Applicable sur**	**Titre de l'entrée ou description**
30.	brodifacoum (ISO)	Substances figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008 classées "toxiques pour la reproduction catégorie 1A ou 1B" et énumérées à l'appendice 5 ou à l'appendice 6, respectivement.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Contient une ou plusieurs substances listées dans le RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage: 2,2,2-nitriloéthanol (triéthanolamine) (102-71-6)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	**Élément modifié**	**Remarques**
		Modifié Modification du format de la fiche de données de sécurité
3.2		**Modifié**

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique

Abréviations et acronymes:	
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Perturbateur endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 1 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 1
Acute Tox. 1 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 1
Acute Tox. 1 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 1
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.